CONSEIL MUNICIPAL DE MONTREUIL-SUR-MER

SEANCE DU 24 AVRIL 2014

Conformément au Code des Communes, Nous, Bruno BETHOUART, Maire de la Ville de Montreuil-sur-Mer, avons convoqué au moyen de lettres individuelles, remises par les Agents de Police, Mesdames et Messieurs les Conseilleurs Municipaux en exercice, pour délibérer sur les affaires dont la désignation suit :

- Procès Verbal de la réunion précédente
- Comptes de Gestion 2013 de Madame la Trésorière au titre de la Ville et du Service des Eaux
- Comptes Administratifs 2013 du Maire au titre de la Ville et du Service des Eaux
- Affectation des résultats de fonctionnement 2013 de la Ville et du Service des Eaux
- Budgets Primitifs 2014 au titre de la Ville et du Service des Eaux
- Modification apportée à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2014 relative aux indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux
- Subventions aux Associations
- Centre d'interprétation de la présence de l'empire britannique à Montreuil-sur-Mer pendant la Grande Guerre Arrêt du projet de création
- Décision de mettre fin à la convention passée entre la Ville de Montreuil-sur-Mer et la Société DF Promotion pour la requalification de réserves foncières
- Demande d'autorisation du Maire au Conseil Municipal de défendre les intérêts de la Ville de Montreuil-sur-Mer dans le cadre de l'arrêté de péril notifié à Monsieur Thomas OSSET, Gérant de la SCI du Thorin avec mise en demeure de mettre fin au péril résultant de l'état dangereux de l'immeuble sis rue du Thorin, références cadastrales section AE 463, 464, 42, 551 et 39 à Montreuil-sur-Mer et de missionner tout avocat, huissier de justice et expert tout au long de la procédure
- Convention de location des locaux de la crêperie de la rue du Clape en Bas à Messieurs Michel GUERVILLE et Xavier LAUNE
- Questions diverses

Montreuil-sur-Mer, le 18 Avril 2014

Le Maire : Charles BAREGE

L'an deux mille quatorze, le Vingt Quatre Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, légalement convoqué le Samedi 05 Avril 2014, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Charles BAREGE, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Madame Aude LEMATTRE, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur François DESRUES et Madame Aurélie LEBLOND, absente excusée, ayant donné pouvoir à Monsieur Charles BAREGE.

Le Conseil, invité à choisir le Secrétaire de Séance, désigne Monsieur Thibaut BOURRE qui accepte ces fonctions et prend place au bureau.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 24 AVRIL 2014

- Procès verbal de la réunion précédente

Le procès verbal de la réunion du 10 Avril 2014 est adopté à l'unanimité.

Comptes de Gestion 2013 du Receveur au titre de la Ville et du Service des Eaux

Compte de Gestion 2013 du Receveur au titre de la Ville

Le Compte de Gestion 2013 de la Ville de Madame la Trésorière fait apparaître :

- un excédent de Fonctionnement de	749.487,15 €
- un déficit d'investissement de	- 960.071,28 €
Soit un déficit global de	- 210.584,13 €

Je vous propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2013 de la Ville à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur André DUCROCQ et Madame Sylvie LECLERCQ).

Compte de Gestion 2013 du Receveur au titre du Service des Eaux

Le Compte de Gestion 2013 du Service des Eaux de Madame la Trésorière fait apparaître :

- un excédent d'Exploitation de	239.289,58 €
- un excédent d'Investissement de	222.003,87 €
Soit un excédent global de	461.293,45 €

Je vous propose de l'adopter.

Le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion 2013 du Service des Eaux à l'unanimité moins une abstention (Madame Sylvie LECLERCQ).

Comptes Administratifs 2013 du Maire au titre de la Ville et du Service des Eaux

COMPTE ADMINISTRATIF VILLE 2013

<u>Section de Fonctionnement</u>:

Recettes de Fonctionnement au 31/12/2013 (exercice 2013) Dépenses de Fonctionnement au 31/12/2013 (exercice 2013)	3.238.095,24 € 3.344.499,19 €	
Déficit de Fonctionnement de l'exercice 2013 Excédent de Fonctionnement reporté de 2012	- 106.403,95 € 855.891,10 €	
Résultat de clôture de Fonctionnement au 31/12/2013	749.487,15 €	749.487,15 €

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement au 31/12/2013 (exercice 2013) Dépenses d'Investissement au 31/12/2013 (exercice 2013)	878.520,46 € 1.211.926,53 €	
Déficit d'Investissement de l'exercice 2013 Déficit d'Investissement reporté de 2012	- 333.406,07 € - 626.665,21 €	
Résultat de clôture d'Investissement au 31/12/2013	- 960.071,28 €	- 960.071,28 €
Déficit global de clôture au 31/12/2013	<u>- 210.584,13 €</u>	

Vote du Conseil

Le Conseil Municipal adopte, avec 18 abstentions, le Compte Administratif 2013 de la Ville.

COMPTE ADMINISTRATIF EAUX 2013

<u>Section d'Exploitation</u>:

Résultat de clôture d'Exploitation au 31/12/2013	239.289,58 €	239.289,58 €
Excédent d'Exploitation de l'exercice 2013 Excédent d'Exploitation reporté de 2012	20.117,85 € 219.171,73 €	
Recettes d'Exploitation au 31/12/2013 (exercice 2013) Dépenses d'Exploitation au 31/12/2013 (exercice 2013)	405.691,78 € 385.573,93 €	

Section d'Investissement

Excédent global de clôture au 31/12/2013		<u>461.293,45 €</u>
Résultat de clôture d'Investissement au 31/12/2013	222.003,87 €	222.003,87 €
Excédent d'Investissement de l'exercice 2013 Excédent d'Investissement reporté de 2012	82.661,42 € 139.342,45 €	
Recettes d'Investissement au 31/12/2013 (exercice 2013) Dépenses d'Investissement au 31/12/2013 (exercice 2013)	94.086,00 € 11.424,58 €	

Vote du Conseil

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le Compte Administratif 2013 du Service des Eaux.

Affectation des résultats de fonctionnement 2013 de la Ville et du Service des Eaux

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2013 DE LA VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

L'affectation de l'excédent de fonctionnement au 31 Décembre 2013 constaté au Compte Administratif 2013, d'un montant de 749.487,15 € et que je vous propose, est la suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

au 31 Décembre 2013 749.487,15 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE

en réserve (compte 1068) 38.906,00 €

AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE

(Report à nouveau créditeur) 710.581,15 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de fonctionnement 2013 de la Ville.

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2013 DU SERVICE DES EAUX DE LA VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

L'affectation de l'excédent d'exploitation au 31 Décembre 2013 constaté au Compte Administratif 2013, d'un montant de 239.289,58 € et que je vous propose, est la suivante :

EXCEDENT D'EXPLOITATION

au 31 Décembre 2013 239.289,58 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE

en réserve (compte 1068) 0,00 €

AFFECTATION A L'EXCEDENT REPORTE

(Report à nouveau créditeur) 239.289,58 €

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat d'exploitation 2013 du Service des Eaux.

- Budgets Primitifs 2014 au titre de la Ville et du Service des Eaux

BUDGET PRIMITIF 2014 DE LA VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2014 de la section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3.697.004,39 € et qui, après examen et exposé de différents articles, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite le Budget Primitif 2014 de la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2.259.159,13 € et qui, après examen des différents articles, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2014 de la Ville.

BUDGET PRIMITIF 2014 DU SERVICE DES EAUX DE LA VILLE DE MONTREUIL-SUR-MER

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2014 de la section d'exploitation qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 631.187,58 € et qui, après examen et exposé de différents articles, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite le Budget Primitif 2014 de la section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 616.089,87 € et qui, après examen et exposé de différents articles, est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le Budget Primitif 2014 du Service des Eaux.

Vote des taux de taxe d'Habitation, de Taxe Foncière (bâti) et de Taxe Foncière (non bâti) au titre de l'année 2014

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-2 du CGCT et de l'article 1639 A du Code Général des Impôts, je vous propose de maintenir au titre de l'année 2014, les taux de référence de 2013 et ce, pour les Taxes d'Habitation, le Foncier (bâti) et le Foncier (non bâti).

Le produit fiscal attendu serait le suivant :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Taux 2014 correspondant	Produit
Taxe d'Habitation	2.586.000 €	19,52 %	504.787 €
Taxe Foncière (bâti)	2.355.000 €	23,97 %	564.494 €
Taxe Foncière (non bâti)	7.300 €	62,80 %	4.584 €
	Proc	luit fiscal attendu	1.073.865 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition 2014 repris ci-dessus.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- <u>Modification apportée à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Avril 2014 relative</u> aux indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux

Par délibération en date du 10 Avril 2014, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuilsur-Mer a fixé, conformément aux articles L. 2123-23 et L. 2123-22 du CGCT, l'indemnité mensuelle du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux.

Eu égard aux difficultés rencontrées lors de la préparation du Budget Primitif 2014 du Budget Principal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, et ce, principalement dues aux déficits de la section de fonctionnement des Comptes Administratifs des années 2012 et 2013, je vous propose de minorer l'indemnité du Maire, des Adjoints et des Conseillers Municipaux de 10 % et ainsi de fixer l'indemnité du Maire à 30,15 % au lieu de 33,50 % de l'indice 1015 de la Fonction Publique (43 % étant le taux maximal prévu pour les Communes de 1000 à 3499 habitants) affecté de la majoration de 20 % prévue par la Loi pour les magistrats municipaux des Communes Chef-Lieu d'Arrondissement, de fixer l'indemnité des Adjoints au Maire à 11,70 % au lieu de 13 % de l'indice 1015 de la Fonction Publique (16,50 % étant le taux maximal prévu pour les Communes de 1000 à 3499 habitants) affecté de la majoration de 20 % prévue par la Loi pour les magistrats municipaux des Communes Chef-Lieu d'Arrondissement et de fixer l'indemnité des Conseillers Municipaux ayant reçu une délégation à 2,70 % au lieu de 3 % de l'indice 1015 de la Fonction Publique.

L'ensemble des modifications sera applicable à compter du 04 Avril 2014.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins une abstention (Madame Sylvie LECLERCQ).

- Subventions aux Associations

Monsieur le Maire soumet au vote des Membres du Conseil Municipal au titre de l'année 2014 les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	2014
A.D.M.R	2 000.00 €
A.P.E.I	150.00 €
Aide à la Personne Aide à Domicile Portage Repas Opale Sud	100.00 €
Union Nationale des Personnels retraités de la Gendarmerie	100.00 €
Amicale des Pêcheurs à la ligne	600.00 €
Amicale du Personnel	12 000.00 €
Donneurs de sang Montreuil et environs	350.00 €
Asso. Anciens Combattants Grande Guerre	450.00 €
Croix de Guerre et Valeur Militaire	250.00 €
CLEF	300.00 €
Croix Rouge Française	100.00 €
Rencontres Artistiques en Montreuillois	1 000.00 €
F.N.A.C.A	500.00 €
Harmonie Municipale	13 500.00 €
Vie Libre Canche Authie	200.00 €
Le Carrefour de l'Amitié	350.00 €
Secours Catholique	500.00 €
Section des Médaillés Militaires	350.00 €
Association de la rue du Clape en Bas	1 000.00 €
TOTAL	33 800.00 €

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

<u>Service des Eaux – Budget Primitif 2014 - Subvention</u>

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Sur Proposition de la Commission de Finances,

Décide d'accorder, pour 2014, une subvention à :

- L'Amicale du Personnel des Collectivités Territoriales pour

1.500,00 €

sociales ».

Dit que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2014 à l'article 647 « Autres charges

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

- <u>Centre d'interprétation de la présence de l'empire britannique à Montreuil-sur-Mer pendant la</u> Grande Guerre – Arrêt du projet de création

Par délibération en date du 15 Février 2011, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuilsur-Mer a décidé d'engager des démarches en vue de réaliser les études de faisabilité d'un centre d'interprétation sur la présence de l'empire britannique à Montreuil-sur-Mer pendant la Grande Guerre.

Par délibération en date du 07 Juillet 2011, le Maire de la Ville de Montreuil-sur-Mer, a par délégation, attribué une mission d'études au Cabinet PLANETH pour un montant de 64.225,20 € TTC. Les subventions liées à cette opération se sont élevées à 26.850 €.

De plus, le lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage puis d'une mission confiée à un historien spécialiste de la Grande Guerre ont été décidées les 27 Décembre 2012 et 28 Mars 2013 par le Conseil Municipal respectivement pour des montants de 53.915,68 € TTC et 9.000,00 € (montant net).

Par délibération en date du 16 Décembre 2013, le Conseil Municipal de la Ville de Montreuilsur-Mer a approuvé, sur la base d'un montant prévisionnel de travaux estimé à 1.650.000 € H.T. soit 1.962.950 € TTC, le programme de l'opération et a décidé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour un montant estimé à 198.000 € H.T. soit 237.600 € TTC.

Considérant d'une part que l'étude confiée au Cabinet PLANETH chargé de déterminer la faisabilité du projet de création d'un centre d'interprétation de la présence de l'empire britannique à Montreuil-sur-Mer durant la Grande Guerre a mis en évidence une perte d'exploitation annuelle variant de 181.000 à 192.000 € pour la gestion de cette nouvelle structure, et d'autre part que la situation financière de la Ville de Montreuil-sur-Mer principalement au vu des comptes administratifs 2012 et 2013 qui dégagent un déficit de la section de fonctionnement de − 92.000 € (exercice comptable 2012) et de − 106.000 € (exercice comptable 2013), le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer est invité à mettre fin à cette opération et à autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches utiles liées à cette décision.

Vote de l'Assemblée.

Après débat, le rapport est adopté à l'unanimité moins deux voix « contre » (Monsieur Bruno BETHOUART et Madame Delphine LEPRETRE).

- <u>Décision de mettre fin à la convention passée entre la Ville de Montreuil-sur-Mer et la Société</u> DF Promotion pour la requalification de réserves foncières

Le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer, lors de sa séance du 21 Juin 2010, a confié à la Société DF Promotion, présidée par Monsieur Didier FRANCOIS, une mission consistant à proposer aux divers bailleurs sociaux ou promoteurs privés, la requalification des réserves foncières dont la Ville de Montreuil-sur-Mer est propriétaire.

La Société DF Promotion était donc chargée de définir un programme d'aménagement des réserves foncières appartenant à la Ville de Montreuil-sur-Mer et de réaliser à ses frais toutes les études préalables en vue de la production d'un document de synthèse par site.

La rémunération de la Société DF Promotion directement payée par les promoteurs privés était calculée sur la cession des études et projets d'aménagement fournis aux différents opérateurs et ce, sans que la Société DF Promotion ne puisse prétendre au versement d'indemnités de la part de la Ville de Montreuil-sur-Mer.

La convention d'études passée entre la Ville de Montreuil-sur-Mer et la Société DF Promotion prévoyant en son article 7 que la Société DF Promotion ne peut se prévaloir auprès de la Ville de Montreuil-sur-Mer d'aucun droit à remboursement ou à indemnité et ce, quelles que soient les suites que le Conseil Municipal de la Ville de Montreuil-sur-Mer entendra donner à ces études, Monsieur le Maire de la Ville de Montreuil-sur-Mer propose au Conseil Municipal de mettre fin à la convention passée entre la Ville de Montreuil-sur-Mer et la Société DF Promotion pour la requalification de réserves foncières.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur Bruno BETHOUART et Madame Delphine LEPRETRE).

Demande d'autorisation du Maire au Conseil Municipal de défendre les intérêts de la Ville de Montreuil-sur-Mer dans le cadre de l'arrêté de péril notifié à Monsieur Thomas OSSET, Gérant de la SCI du Thorin avec mise en demeure de mettre fin au péril résultant de l'état dangereux de l'immeuble sis rue du Thorin, références cadastrales section AE 463, 464, 42, 551 et 39 à Montreuil-sur-Mer et de missionner tout avocat, huissier de justice et expert tout au long de la procédure

A la suite d'éléments techniques communiqués par le Service Départemental d'Incendie et de Secours constatant l'effondrement partiel de la toiture de la grange du bâtiment sis rue du Thorin sur les parcelles cadastrées section AE n° 463, 464, 42, 551 et 39 à Montreuil-sur-Mer, un arrêté de péril a été pris en date du 03 Avril 2014 en raison de la gravité de la situation de la persistance des désordres et de la détérioration grave du bâtiment qui constitue aujourd'hui un danger pour la sécurité publique.

Monsieur Thomas OSSET, Gérant de la SCI du Thorin, Propriétaire du bâtiment a été mis en demeure de mettre fin au péril et d'effectuer les travaux de démolition partielle et de sécurisation du bâtiment utiles à faire cesser le péril.

Un délai de 45 jours lui a été accordé pour entreprendre les travaux préconisés par l'Architecte des Bâtiments de France.

Une réunion a été organisée le Vendredi 18 Avril 2014 sur les lieux, en présence de Monsieur OSSET et de son expert en vue de vérifier l'état de l'édifice.

Dans l'hypothèse où Monsieur OSSET contesterait l'arrêté de péril et refuserait d'entreprendre les travaux nécessaires à faire cesser le péril, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de défendre les intérêts de la Ville de Montreuil-sur-Mer et de l'autoriser à missionner tout avocat, huissier de justice et expert tout au long de la procédure.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité moins une voix « contre » (Madame Sylvie LECLERCQ) et deux abstentions (Monsieur André DUCROCQ et Madame Delphine LEPRETRE).

- Convention de location des locaux de la crêperie de la rue du Clape en Bas à Messieurs Michel GUERVILLE et Xavier LAUNE

Par courrier en date du 19 Février 2014, Messieurs Michel GUERVILLE et Xavier LAUNE sollicitent de la Ville de Montreuil-sur-Mer la location des locaux de la crêperie sis rue du Clape en Bas à Montreuil-sur-Mer pour la période du 26 Mai au 25 Septembre 2014 moyennant un loyer forfaitaire de 2.500 € (non compris les charges) pour la période sus énoncée et ce, en vue d'y exploiter un commerce de restauration.

Dans le cadre de cette exploitation temporaire, la licence IV n $^{\circ}$ 62/11279 appartenant à la Ville de Montreuil-sur-Mer sera mise à disposition de Messieurs Michel GUERVILLE et Xavier LAUNE.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Vote de l'Assemblée.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu des demandes similaires pour la location de la crêperie qui seront examinées à l'automne prochain.

- Questions diverses

Néant